

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/03/36

Objet : 36 - Signature d'une convention avec Mme MARTINEAU, pour le Lycée Curie de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame MARTINEAU, Proviseure du Lycée Marie Curie pour disposer de la salle La Halle Michel Drucker, le jeudi 28 mai de 12h30 à 24h pour l'organisation, à 20h00, d'une représentation théâtrale par les élèves de l'option Théâtre du Lycée Marie Curie de Vire,

Considérant que la commune est favorable à cette mise à disposition,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec le Lycée Marie Curie, représenté par Madame MARTINEAU, Proviseure, pour la mise à disposition de La Halle Michel Drucker, le 28 mai de 12h30 à 24h, pour l'organisation du spectacle des élèves de l'option Théâtre, et ce, à titre gracieux, comme prévu pour les établissements scolaires de Vire Normandie une fois par an, en 2026.

Fait à Vire Normandie, le 19 mars 2026

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260323-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026
Publication : 23/03/2026

Décision du Maire n°2026/03/36 du 19 mars 2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

